



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Chantal LUCAS, Angélique RIVIERE, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

Absent excusé : Jean-Christophe DAUMAS

Pouvoir : Osnel JAVEL donne pouvoir à Daniel CORRE

Secrétaire de séance : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

N° 2026/23

Objet : Désignation des représentants au Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC) Orgessonne

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-21 ;

VU les élections municipales du 15 mars 2026 ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Fontenay-le-Vicomte au Conseil d'Administration du Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC) Orgessonne ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou

aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le principe d'un vote à main levée.

VU les candidatures de M. BALDY Patrick et de Mme QUESNEAU Ida.

PROCÈDE au vote portant désignation des membres susvisés :

Nombre de votants : 18

Abstention : 0

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes pour : 18

Majorité absolue : 10

Sont élus Représentants au CLIC Orgessonne :

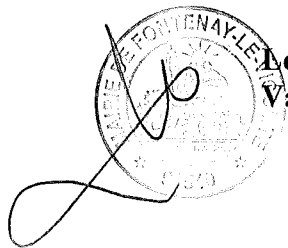
Titulaire : M. BALDY Patrick

Suppléante : Mme QUESNEAU Ida

DIT que cette délibération est transmise au Président du Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC) Orgessonne.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 10 avril 2026

Pour extrait conforme



Le Maire,
Valérie MICK RIVES